

Délibération N°12**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	18
VOTANTS :	21

OBJET :

**FONDS VERT ECLAIRAGE
PUBLIC - STADE ABEL
CHERVIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-trois**Le **Vingt Neuf Juin à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 23 Juin 2023 s'est réuni, à la
Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, Mme AUBIN
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, Mme PERICHON
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER, pouvoir à M. HANGARD

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

La modernisation du parc de luminaires est primordiale étant donné son ancienneté : sur 9,5 millions de points lumineux (en 2015) au sein du parc d'éclairage public, seulement 10 % étaient des LEDS . Ainsi, les enjeux d'une rénovation sont nombreux :

- Économies d'électricité : l'éclairage public est responsable de 41 % de la consommation électrique des collectivités territoriales.
- Santé : la lumière bleue présente les LEDs mais aussi les écrans, a un effet toxique sur la rétine et perturbe le rythme biologique. Toutefois, l'éclairage permet de renforcer le sentiment de sécurité, notamment pour les piétons. En effet, 90 % des Français pensent que l'éclairage extérieur est primordial pour la sécurité
- Biodiversité : Cette pollution lumineuse menace la biodiversité nocturne, en perturbant par exemple le sens de l'orientation, les cycles de migration ou la reproduction des espèces.

Aussi l'État a mis en place le dispositif Fonds Vert :
Éclairage Public afin de pouvoir financer notamment :

- Relamping de l'éclairage public

Le fonds vert vise à faire passer le taux de remplacement des équipements d'éclairage extérieur public à 10 % par an (contre 3 % aujourd'hui).

Cet objectif est dédié aux parcs de plus de 25 ans Le dispositif souhaite également la diminution de la puissance et du nombre de luminaires (d'au moins 25 %), avec pour but de diviser par deux la consommation électrique de l'éclairage public (soit potentiellement 2,8 TWh d'économies d'énergie).

Aussi le Stade Abel CHERVIER rentre dans les critères d'éligibilité pour prétendre obtenir une subvention fonds vert.

Le montant des travaux est de 77 750 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

-Fonds Vert Éclairage Public 80% : 62 200 € HT

-Autofinancement 20 % : 15 550 € HT

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert Éclairage Public.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 7 JUIL. 2023
Publié ou Notifié
le : 30 JUIN 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE" 7